

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 15/10/2007  
Publication : 19/10/2007



Pour le Président du Conseil Général  
par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

N° CP

Séance du 12 OCT. 2007

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

### CONVENTION AVEC LA REGION ET LE SITRAM POUR L'ORGANISATION DU TRAM-TRAIN

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la convention à passer avec la Région et le SITRAM concernant les principes d'organisation de la future liaison tram-train Mulhouse - Vallée de la Thur
- Autorise le Président à signer la convention

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions